



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Cuba

Question écrite n° 118817

Texte de la question

M. Georges Hage attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'évolution des relations entre l'Union européenne et Cuba suite à la réunion du Conseil des affaires générales des relations extérieures de l'Union en juin dernier. A cette occasion, une nouvelle stratégie a été arrêtée. Elle emboîte le pas aux États-Unis et vise à s'ingérer dans les affaires intérieures de Cuba avec l'objectif de promouvoir les opposants ou gouvernement actuel de l'île. La République tchèque est à l'origine de cette initiative. Elle a travaillé, aux côtés des américains, à la formation d'un « groupe d'amis de Cuba démocratique » réunissant également la Pologne, la Slovaquie, la Hongrie, la Lituanie, la Slovénie, dont les positions anticubaines sont connues. L'Union européenne rompt donc avec la politique indépendante qui était la sienne, en s'alignant sur la politique des États-Unis et en violant du même coup les principes, consacrés par la charte des Nations unies et le droit international. Cuba partage des liens historiques et culturels profonds avec les peuples de l'Union européenne et désire poursuivre des relations cordiales basées sur la reconnaissance et le respect mutuels. Il souhaiterait connaître sa position face à cette évolution de l'Union européenne et savoir ce qu'il compte entreprendre pour que la France fasse entendre sa voix et que les relations amicales et respectueuses de la souveraineté de Cuba soient poursuivies.

Texte de la réponse

Les relations de l'Union avec Cuba s'inscrivent dans le cadre d'une position commune adoptée par le Conseil le 2 décembre 1996 et évaluée régulièrement depuis lors, la dernière évaluation remontant à juin 2006. La position commune soumet l'approfondissement du dialogue et de la coopération à des progrès concernant les droits de l'homme et les principes démocratiques. L'UE a, de ce fait, condamné la répression du printemps 2003 en décidant, le 5 juin de la même année, de restreindre ses contacts politiques avec les autorités cubaines et d'inviter les dissidents aux fêtes nationales. La suspension de ces mesures en 2005, renouvelée en 2006, n'a été accueillie par aucune réponse positive de la part des autorités cubaines. Le régime a même donné des signes de durcissement. Suite aux conclusions du Conseil des affaires générales de juin 2006, les États membres de l'Union se sont engagés, indépendamment du contexte politique qui prévalait sur l'île, dans une réflexion commune. Celle-ci a pour but de donner aux États membres de l'Union les moyens d'accompagner Cuba dans la transition vers un système démocratique et respectueux des droits de l'homme, transition qui devrait être « engagé[e] ou permis[e] » par le régime actuel, comme le stipule la position de 1996. Dans sa réflexion, l'Union européenne reste fidèle à ses principes fondateurs. Elle est particulièrement sensible et attentive aux questions des droits de l'homme, au principe de non-ingérence et au respect de la souveraineté des États. Elle entend défendre ces convictions avec détermination.

Données clés

Auteur : [M. Georges Hage](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118817

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 février 2007, page 1666

Réponse publiée le : 15 mai 2007, page 4397